

ETAT CIVIL : Actes de naissance (Evaluations)

Comité éditorial pédagogique de l'UVMaF

Date de création du document 2011-1012

QCM

QUESTION 1/6 :

Lors de la naissance de Petrus, 1er enfant de Mme et M. DURAND, à la maternité de Nantes :

A - M. DURAND peut effectuer lui-même la déclaration de naissance de son enfant à la mairie de Nantes

B - M. DURAND peut effectuer la déclaration de naissance dans la mairie de sa commune de résidence située près de Nantes

C - La déclaration ne peut être faite que par la personne habilitée à représenter le directeur de la maternité

D - La déclaration peut être faite par la personne habilitée à représenter le directeur de la maternité

(Réponse : AD)

QUESTION 2/6 :

Qui peut établir le certificat de naissance ?

A - La sage-femme

B - Le médecin

C - Le père s'il a assisté à l'accouchement

(Réponse : AB)

QUESTION 3/6 :

L'acte de naissance doit préciser :

A - Le jour

B - L'heure de naissance

C - Le lieu de la naissance

D - Le sexe de l'enfant

E - Les prénoms qui lui seront donnés

F - Le nom de famille, suivi le cas échéant de la mention de la déclaration conjointe de ses parents quant au choix effectué,

G - Les prénoms, noms des père et mère

H - Les prénoms et nom du déclarant.

I - Ages des père et mère

K - Age du déclarant.

L - Professions des père et mère

M - Profession du déclarant

N - Domiciles des père et mère et, s'il y a lieu, ceux éventuellement du déclarant.

O - Les modalités d'accouchement (voie basse spontanée, vacuum, forceps, césarienne)

(Réponse : ABCDEFGHIKLMN)

QUESTION 4/6 :

Pétrus est né le Mardi 5 Mai, jusqu'à quelle date maximum est-il possible de d'effectuer la déclaration de naissance ?

A - Jusqu'au Jeudi 7 Mai

B - Jusqu'au Vendredi 8 Mai

C - Jusqu'au Samedi 9 Mai

D - Jusqu'au Lundi 11 Mai

(Réponse : D)

QUESTION 5/6 :

Quelles sont les pièces à fournir pour effectuer la déclaration de naissance ?

A - Certificat de naissance

B - Déclaration du choix du nom de famille si les parents le souhaitent et du ou des prénoms

C - Le Livret de famille

D - L'acte de reconnaissance

(Réponse : ABC)

QUESTION 6/6 :

Petrus s'appellera Durand comme son père.

A - Tous les enfants nés ensuite de la même union s'appelleront Durand

B - Par équité, le prochain enfant du couple pourra porter le nom de jeune fille de sa mère

C - Le prochain enfant pourra porter le nom de son père accolé à celui de sa mère

(Réponse : A)